Concevoir autrement les espaces publics

Guide méthodologique

Sommaire

Préambule 5

Les espaces publics – le fleurissement 6

Le jardin et l'espace public, des modèles culturels
Le cadre de vie
Un enjeu d'aménagement

Un changement de paradigme 8

Accueillir la biodiversité dans le jardin
La limite des ressources naturelles
et les continuités écologiques
Lâcher prise

Comment faire 10

L'entretien
Le désherbage
Les pesticides
L'amendement
L'eau
Le choix et les associations de végétaux
Les petites bêtes
L'éclairage

Un projet partagé 18

Glossaire 20
Bibliographie 21

Préambule

Qu'il soit privé, intime, public ou partagé, l'espace planté est la projection de notre rapport à la nature. L'aménagement d'un jardin ou d'un espace public s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus large, l'écosystème, avec lequel il est en interaction. La variété de la faune et de la flore qu'il accueille est un indicateur de cette relation.

La biodiversité* / les écosystèmes*
La biodiversité est l'ensemble des êtres vivants qui occupent un milieu, ou une niche écologique. On a longtemps lié la biodiversité au milieu sauvage et aux espèces en danger, la nature avait sa place à la campagne mais était exclue des jardins et des villes.
Or la diversité écologique de tout jardin est une richesse : l'uniformisation des milieux et les produits chimiques sont les ennemis de la biodiversité, tandis que, plus la diversité est importante, plus le système tend vers un équilibre qui s'autorégulera.

Les espaces publics...

La qualité d'un espace planté dépasse sa valeur esthétique. La pérennité, l'évolution possible et l'appropriation des usagers sont autant d'indicateurs de réussite du projet.

Le jardin et l'espace public, des modèles culturels
Chaque civilisation a son usage de l'espace public et une conception particulière des jardins, l'art des jardins à la française exprime parfaitement la maîtrise de la nature par l'homme. L'ordonnancement des jardins, l'alignement des plants, le désherbage minutieux, les tailles rigoureuses, etc. illustrent ce concept.

Le cadre de vie
Le jardin individuel ou partagé et l'espace public participent à la qualité de vie de chacun, constituent un havre de paix ou un lieu d'agrément, d'échanges et de lien social. Tout aménagement doit répondre à cette demande sociale forte et complexe et s'inscrire dans un projet global territorial.

Un enjeu d'aménagement
Créer un espace public planté s'inscrit dans une démarche complexe : il est la traduction d'un projet politique, la réponse à une demande sociale et met en œuvre une technicité dans la conception, la réalisation et la gestion. Il peut aussi aller plus loin : construire ou pérenniser l'identité d'une collectivité, participer à la gestion de l'eau, être un support pédagogique. Par exemple, l'association des « villages botaniques de la Drôme », a développé une véritable stratégie d'aménagement.

le fleurissement

• Un espace public résulte d'un projet qui répond à un programme et repose sur deux ensembles :
Ce qui est irréversible et constitue la structure de l'espace : les infrastructures et les réseaux, les circulations des usagers, de l'eau, les arbres, les constructions…
Ce qui est réversible et constitue l'accompagnement : les fleurs, la nature des matériaux de surface, le petit mobilier urbain…
Le fleurissement caractérise plus particulièrement l'ornementation florale de l'espace public. Saisonnier, il trouve sa place pour souligner certains éléments urbains ou patrimoniaux et dans les communes en zone de montagne qui doivent assurer le déneigement des espaces publics. Il constitue une action forte de sensibilisation au respect de la nature et d'engagement des habitants.

• L'implication des riverains témoigne de leur attachement au cadre de vie. Souvent, ils s'engagent bénévolement dans l'entretien des plantations. Parfois, ils participent au projet global par les plantations aux abords des maisons, la forme des clôtures, etc. qui complètent l'aménagement de l'espace public.

En conclusion, construire un projet, c'est au préalable, bien connaître le territoire, ses caractères physiques, naturels et humains qui vont conditionner la conception du projet et le choix des matériaux, y compris le végétal.

Un changement de

Le modèle culturel de l'espace planté évolue. Il conserve ses fonctions esthétiques et usuelles mais doit maintenant être aussi considéré comme un écosystème où cohabitent les végétaux, la petite faune locale, l'humain et dans lequel chacun tient un rôle dans un équilibre dynamique. Inclus dans un territoire plus vaste avec lequel il interagit, le jardin, devenu plus éco-citoyen, noue des relations plus fines avec la nature environnante.

Accueillir la biodiversité dans le jardin

Pendant des siècles, l'homme a cultivé une partie des terres pour se nourrir en conservant, dans les terres inexploitées et dans les lisières composées de haies, les biotopes* qui ont été le refuge de la faune et de la flore sauvages. Au siècle dernier, la modernisation et la volonté d'augmenter la rentabilité (mécanisation, drainages, remembrement et chimie…) ont bouleversé les équilibres ancestraux. L'homme a alors conçu la nature comme un objet transformable en profondeur.

La prise de conscience de la fragilité de la biodiversité et de notre écosystème est devenue une préoccupation planétaire. Les jardins et les espaces publics ont un rôle important, comme les territoires agricoles, dans sa préservation et sa restauration en constituant une niche écologique. Aujourd'hui, d'autres voies s'ouvrent pour concevoir des systèmes de cultures mieux intégrés à leur environnement.

La limite des ressources naturelles et les continuités écologiques

Les deux derniers siècles ont vu la surexploitation des ressources naturelles par l'homme au-delà de leur capacité de renouvellement. Une prise de conscience de leur caractère limité et épuisable semble se faire à grande échelle, aboutissant à la notion de gestion durable. Dans ce contexte général, l'énergie, l'eau et une terre de qualité sont des ressources à préserver par tout jardinier ou aménageur pour une activité pérenne.

L'aménagement d'un espace planté s'inscrit aussi dans le concept de trame verte et bleue : en vert, la circulation de la faune entre plusieurs réservoirs écologiques, en bleu, la circulation de l'eau. Quelle que soit sa taille, il s'inscrit dans un territoire plus vaste et peut atténuer les impacts de l'activité humaine dans le site :

- en abritant et en nourrissant la faune existante ou au moins, en lui permettant de circuler librement.
- en permettant la circulation naturelle ou le stockage de l'eau.

Lâcher prise

Le jardin est à la fois un lieu naturel et artificiel, utile et agréable, le premier point ayant perdu de son importance au fil du temps. Après une phase extrême de domestication de la nature, une nouvelle règle du jeu s'impose. Le jardin sera le lieu de réhabilitation du « sauvage », garant du rétablissement de la biodiversité. La première chose à faire est donc d'apprendre à accepter la nature. Accepter que tout le jardin ne soit pas sous contrôle, qu'il y ait de la mousse, des pissenlits, des pâquerettes et autres « mauvaises herbes » dans la pelouse.
Il faut dépasser les préjugés qui attribuent à ce genre de jardin une mauvaise image, une image de « négligé ».

Comment faire

Aujourd'hui, l'art du jardinier n'est plus d'imposer un ordre rigoureux mais de favoriser l'émergence et le maintien d'un équilibre dynamique pour la flore et la faune. L'écosystème, lorsqu'il fonctionne bien, est propre à s'autoréguler, et la biodiversité devient l'alliée du jardinier.

L'entretien
Il a plusieurs objectifs :
- Préserver les végétaux des maladies, des insectes, des plantes concurrentes…
- Assurer l'effet esthétique du jardin,
- Garantir la chaîne alimentaire basée sur les micro-organismes et les végétaux.
Pour cela, il devra pérenniser les habitats favorables à chacun.

De même, pour une qualité pérenne, la conception d'un espace public doit intégrer le niveau d'entretien qui est à considérer en fonction de la maîtrise d'ouvrage (moyens humains et techniques) et de la fonction de l'espace : les efforts peuvent, par exemple, se porter sur la zone d'agrément.
Nettoyer à outrance le jardin et supprimer les haies et les murets de pierres entraînent l'élimination des refuges dans lesquels la faune peut se nourrir et se reproduire.

Les jardins « naturels » présentent des avantages : moins de gestion de manière générale, pas d'utilisation de produits dangereux, pas de dépenses en produits phytosanitaires et aucune pollution de l'environnement... ni du jardinier.

La gestion différenciée ou gestion raisonnée consiste à concevoir et entretenir les espaces de façon différente en fonction de leur usage. Elle propose de ménager des espaces non cultivés et de réduire les interventions dans

L'usage des pesticides et désherbants et le nombre d'interventions dans les espaces concernés sont réduits ; on y pratique la fauche annuelle ou tardive de façon à assurer la maturation des végétaux, ou le pâturage extensif qui évite toute intervention mécanique.

les milieux les moins fréquentés, les plus fragiles, ou les plus favorables à la pérennisation de la biodiversité.
Elle a pour objectifs :

- de rationaliser la gestion des espaces,
- d'offrir des espaces de natures et d'aspects variés,
- de restaurer ou préserver la biodiversité en réduisant l'artificialisation et les pollutions.

Cette pratique a pour effet d'augmenter les surfaces propices à constituer un refuge écologique : herbes hautes, bosquets etc. La proportion de ces surfaces est généralement de l'ordre de 30 % de la surface totale.

Comment faire

Le désherbage

Les désherbages chimiques répétés ont beaucoup d'inconvénients : en plus de polluer ils fragilisent la terre, en détruisant peu à peu la microfaune et la microflore du sol.

Avant d'éliminer les indésirables du jardin, se poser la question : « La mauvaise herbe est-elle si mauvaise ?». Les espaces publics réservent aujourd'hui une place de choix à la flore spontanée. Il est envisageable, ainsi, de laisser l'herbe se développer en la maîtrisant notamment sur les allées où son développement est contrôlé par le passage répété.

La prévention est le premier geste. Une bonne préparation du jardin permet de prévenir l'apparition de mauvaises herbes. La lumière favorisant le développement des végétaux, le sol peut être recouvert d'un paillage qui ne laisse pas passer la lumière. Herbe de tonte, feuilles mortes, écorces de bois, cosses de cacao, bois broyé, paillettes de lin, chanvre, film plastique… sont à choisir en fonction de l'aspect désiré.

Le désherbage manuel reste le meilleur moyen de se débarrasser des mauvaises herbes et présente l'intérêt d'être sélectif. La tonte, pas nécessairement à ras, et le fauchage sont des moyens très efficaces pour lutter notamment contre les annuelles qui se répandent par leurs graines, à condition de les couper avant la mise à graines.

Pour les surfaces non végétalisées comme les allées, on peut utiliser le désherbeur thermique

Les pesticides

Il faut rappeler que l'usage massif de produits chimiques est non seulement dangereux à la fois pour la faune, le milieu (les nappes phréatiques et les sols) mais aussi pour le jardinier et l'usager.

Certaines collectivités, soucieuses de la qualité de vie dans sa globalité, se sont lancées dans une gestion « zéro pesticide » de leur patrimoine végétal.

L'amendement*

Le choix des végétaux est une question de goût mais tous ne sont pas adaptés au même sol.
Il est important de privilégier ceux qui s'épanouissent naturellement sur le terrain sans avoir à en modifier la nature.
Des solutions naturelles produites sur place permettent d'enrichir le sol sans détruire sa composition.
Pour exemple, le paillage enfoui après l'hiver se transforme en humus.
Enfin, il existe des engrais « bio » très anciens : fumier, corne, purin d'ortie, compost… Pour info, certaines collectivités encouragent les particuliers à fabriquer leurs engrais en proposant des composteurs gratuitement ou à faible coût.

Comment faire

L'eau
L'eau est une ressource naturelle indispensable dans le développement et la pérennité du jardin. Pour mémoire, un arrosage moyen consomme de 15 à 20 litres d'eau au m² et utilise souvent une eau potable avant d'être rejetée dans le réseau public.

Une réduction des besoins

Toutes les plantes n'ont pas le même besoin en eau, des essences rustiques sont moins exigeantes que des essences horticoles, des prairies laissées sans tonte seront moins sujettes à l'évaporation et au dessèchement, les vivaces, à croissance plus lente consomment moins d'eau que les annuelles à croissance rapide.
Le paillage limite l'évaporation de l'eau du sol en maintenant une certaine humidité au pied des plantes. Il évite l'érosion et le ruissellement des eaux de pluies et facilite leur pénétration dans le sol.
Enfin, l'excès d'eau peut favoriser le développement de maladies.

Un arrosage raisonné est à prévoir aux heures les plus fraîches de façon à bénéficier au mieux aux plantes.
Tous les arrosages ne se valent pas, les dispositifs de type « goutte à goutte » au pied des plantes profitent mieux à la végétation.
L'usage de l'eau de pluie des toitures, est surtout envisageable dans les serres où les gouttières alimentent directement les bacs de récupération.
Dans les villages, les fontaines alimentées par une source peuvent servir à l'arrosage du fleurissement voisin.
Ces alternatives sont à privilégier parce qu'elles économisent les nappes phréatiques fortement sollicitées et allègent les réseaux publics ; de plus, cette eau, dépourvue de chlore et souvent riche en oligo-éléments est meilleure pour les végétaux.

L'infiltration des eaux de pluie réduit son ruissellement et rétablit son cheminement naturel vers les nappes souterraines. Une large gamme de matériaux de sols (sable chaulé, graviers, dalles alvéolaires ou discontinues, platelage en bois, etc.) permet d'aménager des espaces à la fois confortables et perméables.
La circulation de l'eau dans des rigoles ou des caniveaux peut être un support d'aménagement d'espace.
Les noues* plantées présentent l'avantage d'être esthétiques, franchissables en période sèche et d'allier infiltration et circulation de l'eau pluviale.

Comment faire

Le choix et les associations de végétaux

Plusieurs éléments sont importants à connaître pour la bonne réussite des cultures : d'une part, le climat de la région et plus encore le microclimat du jardin ; d'autre part l'exposition du terrain et la nature du sol. Par ailleurs, un espace peut avoir plusieurs secteurs aux ambiances variées qui conditionnent les plantations : zones très ensoleillées ou à l'ombre, zones ventées ou abritées…

En règle générale, les végétaux locaux et rustiques, adaptés au climat et à la nature du sol, sont moins fragiles et nécessitent moins de soin que des essences horticoles. Ils assurent également la continuité entre espaces artificiels et agricoles. Cf. livrets « clôtures » et « arbres et arbustes ».

Un aménagement ornemental peut être assuré par des vivaces, des arbustes ou des arbres à fleurs ou à baies.

La prairie fleurie, facile et peu exigeante, peut être un refuge esthétique aux insectes et petits animaux. Cette « parcelle de campagne » trouve sa place partout, elle complète l'aménagement d'un jardin et apporte de la souplesse aux espaces publics. Ne pouvant pas être piétinée, il faut la considérer comme un massif ou un complément de massif. Enfin, elle ne nécessite ni engrais chimique ni pesticide.

Il faut être attentif à l'introduction de végétaux exotiques : sans prédateurs, certaines s'acclimatent si bien qu'elles deviennent invasives (renouée du japon,

ambroisie, arbre à papillons…) et déséquilibrent l'écosystème. Elles ont également un impact sur la faune locale, les animaux étant intimement liés à leur habitat.
Le conservatoire botanique de Franche-Comté a établi une liste des plantes invasives à combattre.
Le mélange de végétaux a un intérêt esthétique évident ; en outre, il réduit la prolifération des maladies et des parasites, la sensibilité aux attaques de chaque espèce étant différente. Dans la composition d'ensemble, il faut être attentif au développement respectif de chacun.

L'association de végétaux complémentaires peut assurer une protection mutuelle ou un rôle de vigie : dans les vignes, les rosiers plantés en tête de rang n'ont pas qu'un rôle esthétique ; plus sensibles aux maladies, ils alertent les vignerons.

Les petites bêtes
C'est un plaisir d'entendre les oiseaux à proximité de la maison ou de croiser une petite faune (hérisson, grenouille…) dans son jardin. Les espaces laissés en prairie, les tas de pierres, les murets, les massifs d'arbustes mélangés, les plantes mellifères* sont autant de lieux qui accueillent ces animaux qui peuvent s'avérer « utiles », auxiliaires du jardinier.
Les coccinelles dévoreront les pucerons, les oiseaux mangeront les chenilles et les moustiques en été, les insectes pollinisateurs iront féconder les fleurs des fruitiers notamment.
Un point d'eau, un abri à insectes ou des nichoirs peuvent être installés dans une zone peu fréquentée du jardin pour les accueillir tout au long de l'année.
Le jardin abrite également une faune invisible (lombrics, insectes…) et très utile qui travaille le sol.

L'éclairage
Il doit être étudié en fonction de la fréquentation du lieu et des horaires d'ouverture. Réduire l'éclairage, choisir des lampadaires orientés vers le sol, installer des lampes économes en énergie voire éteindre l'éclairage public à partir de certaines heures sont des mesures qui tendent à limiter les nuisances nocturnes dont les oiseaux et les insectes sont les premières victimes.
Les balisages au sol assurent un éclairage suffisant aux piétons dans les espaces publics.

Un projet partagé

Les collectivités disposent de nombreux outils pour formaliser et mettre en place leur stratégie d'aménagement végétal.

Le Plan Local d'Urbanisme de la collectivité traduit ses ambitions et exprime son projet d'ensemble, il peut également développer et préciser son projet paysager :

- le PADD exprime ses choix stratégiques ;
- l'évaluation environnementale mesure l'impact du projet de développement global ;
- le plan permet de localiser les secteurs plantés à conserver, à aménager et à mettre en réseau ;
- les orientations d'aménagement précisent et caractérisent les principes de composition ;
- le règlement et les annexes peuvent préconiser des palettes végétales conformes au projet d'ensemble.

Un plan de référence, dans une petite commune, représente les axes stratégiques à développer, la charte qui l'accompagne précise les moyens à mettre en œuvre.

Un plan de gestion du patrimoine arboré, après diagnostic permet d'effectuer des choix d'aménagement et d'adapter l'entretien au contexte particulier.

La nature retrouve sa place dans l'espace végétal, des zones soignées, voire sophistiquées, voisineront avec des zones aux tracés plus flous, moins entretenus et accueillant des essences plus rustiques.
Ce concept nouveau modifie non seulement l'aspect esthétique mais aussi l'usage :
la fréquentation d'espaces déterminés sera interdite à certaines périodes pour abriter une petite faune, permettre la germination des végétaux ou stocker de l'eau pluviale trop abondante.

Le public, très sensible à l'espace planté, est prêt à accepter ces bouleversements profonds, voire se les approprier et les relayer s'il les comprend. C'est pourquoi, il est essentiel de fédérer le public et de l'associer par des actions de sensibilisation, de communication et de participation.

Glossaire

Amendement : opération visant à améliorer les propriétés physiques d'un sol. Substance incorporée à cet effet dans le sol.

Biodiversité : ensemble des espèces vivantes, des milieux où elles vivent et des relations qui s'établissent entre elles et avec le milieu.

Biotope : en écologie, un biotope est littéralement un type de lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes.

Écosystème : unité écologique de base formée par le milieu et les organismes qui y vivent.

Mellifère : caractérise une plante qui permet de fabriquer du miel.

Noue : large fossé végétalisé qui recueille les eaux de ruissellement, en élimine une partie par évaporation ou infiltration et emporte le trop-plein vers des bassins ou autres exutoires, dans le but de ne pas saturer les réseaux.

Bibliographie

Je jardine ma ville
Cachin, S. (échange avec S. Ligny),
Rue de l'échiquier. 2011. 94 p.

Le jardin, notre double. Sagesse et déraison
Collectif sous la direction de Brunon, H.,
Autrement. 1999. 296 p. (Mutations n°184)

Guide gestion différenciée. Pour un fleurissement raisonné des villes
Collectif sous la direction de Caron, E.,
Mission Gestion Différenciée, Région Nord-Pas-de-Calais. 2004. 27 p.

L'arbre en ville. Fiche-conseil
CAUE de la Sarthe. 2012. 8 p.

Fleurir notre département
CAUE de Loire-Atlantique, Conseil général de Loire-Atlantique. 1996. np.

L'arbre. Orientations pour une meilleure pratique de la taille
CAUE du Doubs. 1999. np.

Votre arbre en Val d'Oise… se poser les bonnes questions
Conseil général du Val d'Oise. 2003. 11 p.

Plantes invasives en Franche-Comté
Conservatoire botanique national de Franche-Comté. 2012. 2 p.

Communes rurales, valorisez vos espaces publics et économisez sur leur entretien
Atelier Ruralités, Fédération nationale des CAUE. 2012. 6 p.

Aménager avec le végétal. Pour des espaces verts durables
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable
et de la Mer - Fédération nationale des CAUE - Comité national des Villes
et villages fleuris,
Certu. 2011. 340 p. (Références n° 107)

Guide éco-jardin.
Pour un jardin respectueux de l'environnement et des paysages
PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. 2010. 88 p.

Jardins et biodiversité
Union régionale CAUE Rhône-Alpes - DREAL Rhône-Alpes, 2012. 28 p.
(Le cahier des jardins Rhône-Alpes n° 7)

La qualité du cadre de vie

Au cœur des missions du CAUE

Fondé il y a plus de 30 ans par le Conseil Général du Jura, le CAUE est un partenaire privilégié pour accompagner les politiques de développement durable et relever le défi de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale qui s'impose dans les choix de construction, de planification et d'aménagement.

Les valeurs du CAUE

Une mission de service public pour conseiller et informer
Une association à but non lucratif impliquée et désintéressée
Une approche pluridisciplinaire œuvrant dans la complémentarité
Une démarche qualitative visant à la cohérence des projets et des territoires.

Des conseils ouverts à tous

Élus, particuliers, agents de l'administration et des collectivités locales, professionnels du cadre bâti, associations, enseignants, étudiants.

Des ressources culturelles partagées

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation, de formation et de conseil, le pôle de ressources du CAUE, accessible à tous, constitue une mémoire du département et propose une riche documentation sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage que l'on peut retrouver sur le site www.caue39.fr

CAUE du JURA
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA

151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
Tel : 03 84 24 30 36
Mail : caue39@caue39.fr
Site : www.caue39.fr

Remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de cet ouvrage et tout particulièrement aux maîtres d'œuvre et collectivités des espaces présentés.

Illustrations, Index des lieux et maîtres d'œuvre :
Page couverture : Châlons-en-Champagne (51), P 3 : Grande-Rivière (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe, atelier archi & design. P 4 : Lons le Saunier (39). P 5 : Aromas (39) : image principale ; Dole, bas. P 6 : Vaudrey (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe : image principale (39) ; Treffort-Cuisia (01), Michele & Miquel architectes et paysagistes : milieu gauche ; Arlay (39) : bas gauche. P 7 : Chilly-le-Vignoble (39), G. Ladoy architecte : haut ; Yvoire (74) : bas droit. P 8 : Dole (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe : image principale et milieu gauche. P 9 : Vaudrey (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe : haut gauche ; Cernay (68) – Atelier Villes et paysage : bas gauche. P 10 : Morez (39), G. Ladoy architecte : image principale ; Vouglans, port du Meix (39), Conseil général du Jura, Agence Territoires paysagistes : milieu gauche ; Dole (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe : bas. P 11 : Archelange (39) : haut ; Langueux (22), L. Planchais paysagiste : milieu ; Grande-Rivière (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe, atelier archi & design : bas. P 13 : Grande-Rivière (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe, atelier archi & design : haut. P 14 : Sermange (39), Agence Territoires paysagistes : image principale ; Cernay (68), Atelier Villes et paysage : milieu ; Verges (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe : bas gauche ; Lons le Saunier (39), parc-parking de l'hôpital, V. Mayot, paysagiste : bas droit. P 15 : Choisey - Damparis (39), Zone d'activités Innovia, Babylone Avenue et Green Concept : haut gauche ; Revigny (39), F. Bois architecte : bas gauche. P 17 : Verges (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe : bas droit. P 18 : Archelange (39) : image principale ; Dole (39), Tant qu'il y aura des rues en herbe ; Brécé (35) : bas gauche. P 19 : Sermange (39), Agence Territoires paysagistes : bas

Crédit photo : CAUE du Jura, V. Mayot p 14

ISBN : 978-2-9541326-5-5
© CAUE du Jura, 2014
Dépôt légal, mai 2014
Achevé d'imprimer en mai 2014 par l'imprimerie Billot à Montmorot.

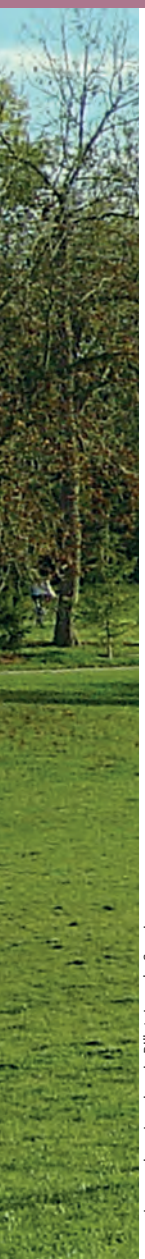

Dans la même collection :
- Un jardin, comment faire ?
- Une clôture, comment faire ?
- Les franges de nos villages

Ces documents sont téléchargeables sur le site www.caue39.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

CAUE du JURA
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU JURA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Impression : Imprimerie Billot, Lons-le-Saunier

9 782954 132655